

## CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

### Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 7 octobre 2025

M<sup>me</sup> Fabienne Ziörjen, présidente, accueille le syndic, la Municipalité, ainsi que les conseillères et conseillers.

Elle donne la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de la présence de dix-huit conseillères et conseillers. M<sup>mes</sup> et MM. Stéphane Berdoz, Mikaël Geser, Florian Karlen, Laurence Marmillod, Hervé Martin, Dorothée Ramel, André Schopfer, John Schopfer et Cécile Tribot sont excusés.

La présidente constate que le quorum est atteint de justesse et ouvre la séance. L'ordre du jour est accepté.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 24 juin 2025
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n° 4/2025 : arrêté d'imposition 2026
7. Divers et propositions individuelles

### **3. Procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025, reçu le 28 septembre par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **4. Correspondance et communications du bureau**

La présidente informe que neuf personnes se sont excusées par courriel, courrier ou WhatsApp, pour maladie, contraintes professionnelles, garde d'enfant ou collision de réunions. Elle fait savoir que, samedi 4 octobre à Château-d'Œx, elle a participé, avec la secrétaire du conseil, à l'assemblée générale de l'Association des secrétaires des Conseils communaux et généraux vaudois (ASCCGV). Assemblée qui s'est poursuivie par la visite du Musée du Pays-d'Enhaut et un apéro dînatoire. Cette journée fut l'occasion de découvrir avec intérêt une application permettant entre autres de gérer les conseils et jetons de présence, eS.Legislativ. Concernant les futures élections, elle a préparé une feuille où toutes les personnes intéressées à se représenter pourront déjà s'inscrire et apposer leur signature.

Elle indique que, l'Hôtel de Ville étant fermé en attendant sa réouverture sous d'autres couleurs, une verrée sera offerte en fin de séance par la Municipalité.

## **5. Communications de la Municipalité**

Après avoir transmis les salutations de la Municipalité, M. Jean-Pierre Neff, syndic, fait le point sur les travaux qui ont lieu actuellement au village. Une seule fouille pour plusieurs conduites : épuration, eau, chauffage à distance (CAD), groupe E. Au niveau du CAD, les principaux bâtiments sont raccordés ; des tests ont été effectués ; une fois réparée la mini-fuite détectée, l'entier du réseau sera totalement connecté ; la partie déjà existante sera vidée et remplie d'eau déminéralisée. Concernant la conduite de la Cergnette, vieille de plus de cent ans, le tronçon gare-bâtiment communal est maintenant changé ; restera à faire celui qui se situe entre l'abri PC et le réservoir.

En lien avec la société InfraRoss, partenaire de la Commune, le syndic informe que la coopérative CoopRoss a été créée et inscrite au registre du commerce depuis le 24 septembre 2025. Quinze personnes ont participé à l'assemblée constitutive. M. François Margot en est le président ; M. Fernand Dubuis, le vice-président, également délégué au Conseil d'administration d'InfraRoss ; M. Alexandre Mottier, le secrétaire et caissier. MM. Benoît Peverelli et Bruno Clément complètent le comité de la coopérative. M. Bruno Clément, du Parc naturel régional, sera lui aussi délégué au Conseil d'administration d'InfraRoss.

Le syndic évoque ensuite les restrictions budgétaires du Conseil d'Etat vaudois. A l'annonce des coupes prévues, les Municipalités et les responsables de la santé du Pays-d'Enhaut ont rapidement rencontré M<sup>me</sup> Christelle Luisier et M. Frédéric Borloz (M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz était en arrêt maladie), conseillers d'Etat en charge des finances et de la santé. Accompagnés de leurs chefs de service, ils se sont alors excusés de la manière dont a été faite ladite annonce. M. Jean-Pierre Neff souligne l'inquiétude des Communes quant à la nouvelle péréquation. Elle a en effet finalement été acceptée, car l'Etat s'est engagé à participer, notamment dans la cohésion sociale. Les coupes prévues laissent craindre un report des charges sur les Communes. Et ce, alors que l'Etat a de solides réserves financières. Le Canton pourrait d'autre part aussi envisager une réflexion quant à son propre fonctionnement. Notons au passage le fait qu'actuellement, l'on ne sent pas un Conseil d'Etat uni, prêt à faire front à la situation.

Du côté des employés communaux, M. Yves-Julien Delessert a rejoint l'équipe en place au 1<sup>er</sup> octobre.

M. Alain Karnstädt, municipal, relate les gros travaux de réfection qui ont eu lieu sur la route de Ratevel.

Il fait savoir que le pont Rose-Marie a été sélectionné comme exemple pour une conférence qui aura lieu à l'école d'ingénieurs de Fribourg. Le bureau Martin y présentera le projet réalisé. Toujours concernant le pont, il informe que la barrière côté Village d'en haut doit être changée. Un projet est en cours, style découpage, comme la barrière sous l'horloge, et avec une plaquette commémorative, comme demandé par l'OFROU<sup>1</sup>.

M<sup>me</sup> Catherine Pilet, municipale, donne des nouvelles de l'exposition de l'été, *En mouvement* : plus de cinq mille visiteurs ont parcouru le village à cette occasion. Elle fait également un

---

<sup>1</sup> Office fédéral des routes

peu de publicité pour le souper-spectacle du 1<sup>er</sup> novembre à la Grande salle de Rossinière, organisé par Rossinière Animation, et invite à s'y inscrire.

M. Antoine Martin, municipal, fait savoir que M. Johan Haas a terminé sa formation à Lyss. Maintenant, il est officiellement garde forestier du triage de Rossinière.

Concernant les forêts, un projet de biodiversité aux alentours du Brochet est actuellement à l'enquête. Il comprend la réfection d'un étang existant et la création de deux autres, dont un se situe sur une parcelle communale. Les travaux sont entièrement financés par les subventions du Canton et du Parc naturel régional.

Le municipal annonce que, la tenancière de l'Hôtel de Ville ayant souhaité cesser son activité, la Municipalité a adjugé la location de l'établissement à M. Jean-Baptiste Grand. Il ouvrira probablement courant novembre.

En ce qui concerne les bâtiments, la réfection de l'ancienne poste se déroule bien. La fin des travaux est prévue d'ici fin novembre. L'espace est toujours disponible à la location. En cas d'intérêt, il faut prendre contact avec la Municipalité.

M. Alexandre Fivat, municipal, donne quelques nouvelles de la fusion des deux entités de la petite enfance, l'ASIPE<sup>2</sup> et l'ARPAJE<sup>3</sup>. Une première mouture des nouveaux statuts a déjà vu le jour. Une séance d'information a eu lieu pour les personnes directement concernées, afin de leur expliquer le modèle retenu. Il est à noter que le secteur de la petite enfance sera lui aussi soumis à des coupes budgétaires drastiques.

Concernant le Pôle Santé, les coupes cantonales ont été revues à la baisse : 120 000 francs, au lieu des 4,6 millions annoncés. C'est un soulagement, bien qu'il reste difficile de boucler des comptes qui ne soient pas déficitaires. Le Canton souhaite soutenir quelque chose au Pays-d'Enhaut dans le domaine des soins et demande au Pôle Santé de lui présenter un nouveau projet. Le municipal informe en outre que, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, M. Maximilien Stauber est le nouveau président du Conseil de fondation. Notons qu'un nouveau directeur a été engagé, M. Olivier Giet ; il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **6. Préavis n° 4/2025 – Arrêté d'imposition 2026**

La commission ad hoc, dans son rapport lu par M. Guillaume Lenoir, souligne que, pour 2026, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 81%, afin de garantir l'équilibre financier de la Commune. Et ce, en vue de la nouvelle péréquation. Nous sommes en effet actuellement dans une période d'incertitude, et ce n'est pas le moment de baisser les impôts.

La commission propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, les membres présents acceptent, à l'unanimité, l'arrêté d'imposition 2026 tel que présenté par la Municipalité.

M. Jean-Pierre Neff remercie le conseil pour sa confiance.

---

<sup>2</sup> Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut

<sup>3</sup> Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants

## 7. Divers et propositions individuelles

M. Fernand Dubuis s'inquiète de la vidange prévue pour le chauffage à distance et demande si les personnes raccordées ont été informées de l'intervention. M. Jean-Pierre Neff répond que les clients concernés ont été informés et que l'opération ne devrait durer qu'une journée.

M. François Margot informe que 4800 signatures ont été récoltées pour le Pôle Santé, et espère que c'est un bon soutien. Il souligne qu'à Rossinière, sur 500 habitants, 237 personnes ont signé la pétition. Un pourcentage plutôt rare.

M. Fernand Dubuis fait remarquer qu'il a constaté à maintes reprises que des sacs non taxés avaient été déposés à la déchetterie de la gare. Il demande si des sanctions sont prises à l'encontre des profiteurs. M. Antoine Martin répond qu'il y a effectivement plus de dépôts illicites depuis que la déchetterie se trouve à la gare. Il est cependant très difficile de trouver les responsables, faute de preuves. Dans la mesure du possible, des courriers sont écrits et les contrevenants semoncés. Mais bien souvent, en l'absence d'indices, les déchets sont simplement évacués, car il est de la responsabilité de la Commune d'éliminer les déchets retrouvés sur la voie publique. Il souligne que la Commune a peu de moyens à disposition pour punir les responsables.


La parole n'étant plus demandée, M<sup>me</sup> Fabienne Ziörjen clôt la séance. Elle remercie chacune et chacun de sa participation. La soirée se poursuit autour d'un verre.

La Présidente

  
F. Ziörjen



La Secrétaire

  
M. Buri